



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DOC/2/15
20 January 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1034^e séance plénière
Journal n° 1034 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION FAITE À LA
1034^e SÉANCE (SPÉCIALE) DU CONSEIL PERMANENT**

Le Conseil permanent,

Se déclare vivement préoccupé par l'escalade militaire de ces derniers jours dans l'est de l'Ukraine ;

Appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu par toutes les parties et à la mise en œuvre intégrale du Protocole de Minsk du 5 septembre 2014, ainsi que du Mémorandum du 19 septembre 2014 ;

Exprime son plein appui à la Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, et demande à tous les signataires du Protocole et du Mémorandum de Minsk de se réunir dès que possible afin de parvenir à des avancées concrètes dans la mise en œuvre compétente des accords de Minsk ;

Soutient tous les efforts en cours, y compris au sein du format de Normandie, pour désamorcer la situation ;

Souligne que toutes les parties devraient respecter pleinement les membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine déployés sur le terrain et assurer leur sûreté et leur sécurité, ainsi que coopérer sans réserve avec la Mission.